

HONORAIRES

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Mandat sans Exclusivité

- 9 % SUR LE MONTANT DE LA VENTE INFERIEUR OU EGAL A 74 999 €
- 8 % SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 75 000 et 99 999 €
- 7,3 % SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 100 000 et 149 999 €
- 6,9 % SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 150 000 et 199 999 €
- 6,4 % SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 200 000 et 249 999 €
- 6 % SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 250 000 et 349 999 €
- 5,5 % SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 350 000 et 399 999 €
- 5 % AU DELA DE 400 000 €

Mandat en Exclusivité

- 10 % SUR LE MONTANT DE LA VENTE INFERIEUR OU EGAL A 74 999 €
- 9 % SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 75 000 et 99 999 €
- 8 % SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 100 000 et 149 999 €
- 7,5 % SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 150 000 et 249 999 €
- 6,5 % SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 250 000 et 299 999 €
- 6,4 % SUR LE MONTANT DE LA VENTE COMPRISE ENTRE 300 000 et 349 999 €
- 6 % AU DELA DE 350 000 €

10 000 € POUR LES VENTES EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT

En cas de vente d'un bien en délégation de mandat, les honoraires applicables restent ceux du mandataire principal.

Adhérents SIA Vendée : Dans le cadre d'une transaction sur un mandat SIA, le barème appliqué sera celui du mandataire apporteur du mandat au fichier SIA.

LOCATIONS SAISONNIERES

HONORAIRES A CHARGE DU LOCATAIRE : 30 % DU LOYER SANS CHARGES

TAXE DE SEJOUR : Par jour et par personne de plus de 17 ans et ce du 1^{er} avril au 30 septembre (excepté l'Aiguillon sur Mer du 1^{er} juillet au 31 août) :

- L'Aiguillon sur Mer : Pour les biens ayant 0 ou 1 ou 2 étoiles : 0,40 €
Pour les biens ayant 3 étoiles : 0,50 €
- La Faute sur Mer : Pour les biens ayant 0 ou 1 ou 2 clés : 0,75 €
Pour les biens ayant 3 clés : 0,80 €
Pour les biens ayant 4 ou 5 clés : 1,00 €
- La Tranche sur Mer : Pour les biens ayant 0 ou 1 étoile (ou clé) : 0,83 €
Pour les biens ayant 2 étoiles (ou clés) : 0,99 €
Pour les biens ayant 3 étoiles (ou clés) : 1,10 €
Pour les biens ayant 4 ou 5 étoiles (ou clés) : 1,65 €

GERANCE

HONORAIRES GERANCE : 8% DES SOMMES ENCAISSEES A LA CHARGE DU BAILLEUR

HONORAIRES LOCATION, à charge moitié locataire et moitié bailleur :

- HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER LOCATAIRE ET DE REDACTION DU BAIL : 8€/m² habitable jusqu'à 35 m² et 6€/m² habitable au-delà
- HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX : 6€/m² habitable jusqu'à 35 m² et 4€/m² au-delà

SYNDIC

GESTION COURANTE : de 75 € à 120 € TTC PAR LOT

HONORAIRES POUR PRESTATIONS PARTICULIERES : BAREME A DISPOSITION A L'AGENCE

TOUS NOS HONORAIRES S'ENTENDENT T.V.A. INCLUSE